



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

**Division des personnels
enseignants**

Bureau DPE5

Gestion des instituteurs et
Professeurs des écoles du
département de Vienne

Poitiers, le 20 novembre 2024

Affaire suivie par :
Alice PIELBERG
Gestion collective
05 16 52 63 01

Monsieur le recteur

à

Sandrine GUINOT
Gestion collective
05 16 52 63 78

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires
du 1^{er} degré public de l'académie de Poitiers
Madame la directrice et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'Education nationale (pour information)

Mél : dpe5@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86002 Poitiers Cedex

Objet : demande de changement de département des professeurs des écoles stagiaires de l'académie de Poitiers – Rentrée scolaire 2025

Mes services examineront les demandes éventuelles de changement de département au sein de l'académie de Poitiers, en qualité de professeurs des écoles stagiaires en 2024-2025.

Les demandes des enseignants stagiaires soumis à une prolongation de stage et dont la date de titularisation serait reportée après la rentrée, ne pourront être prises en considération, l'exeat ne pouvant être prononcé au-delà du 1^{er} septembre 2025.

Le maintien de cette procédure est conditionné par le strict respect du principe de permutation, les départements concernés conservant chacun leur effectif de professeurs des écoles stagiaires.

Le nombre de demandes susceptibles d'aboutir demeurant de ce fait très limité, **les critères d'appréciation essentiels pris en considération sont d'ordre familial (priorité au rapprochement de conjoint et au nombre d'enfants à charge) ou au titre du handicap.**

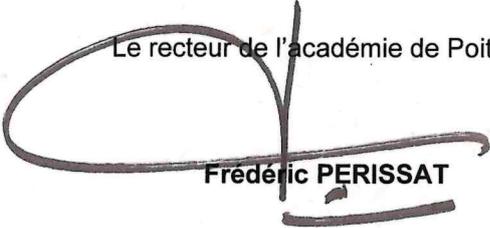
Si vous souhaitez changer de département, je vous prie de renvoyer le formulaire joint en annexe directement à la division des personnels enseignants – bureau DPE 5, **ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département dans lequel vous êtes affecté(e) cette année,**

➤ **au plus tard le vendredi 24 janvier 2025.**

Ces demandes ne devront porter que sur un département de l'académie. Elles devront être motivées et accompagnées de pièces justificatives.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le recteur de l'académie de Poitiers,


Frédéric PERISSAT

Pièce jointe : formulaire de demande de changement de département